

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil-vingt-cinq, le 5 mars à 18h45, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire.

Date de la convocation : 27 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Présents : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Sophie BERETTA, Magali GUEIDAN, Elie HERBEMONT, Céline BELLARA, Arnaud SAUVAIRE et Nicolas WISNIEWSKI.

Absents excusés : Sabine DA COSTA

Secrétaires de séance : Nathalie CUOZZO et Elie HERBEMONT

À L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 février 2025**

Les membres du Conseil Municipal sont informés que les délibérations de la séance du 5 février 2025 ont été transmises et rendues exécutoires le 6 février 2025 par visa de contrôle de légalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 de la Commune et de la M49**

Monsieur Alain TROCHARD, le 1er adjoint, présente les résultats de clôture des comptes de gestion et des comptes administratifs de la Commune et de la M49 (assainissement) et annonce les chiffres de l'exercice 2024, chapitre par chapitre. Après discussion, il est procédé au vote et à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 de la commune et de la M49, ainsi qu'à l'affectation de résultats. Madame la Maire n'a pas pris part à la délibération concernant le vote du compte administratif.

Comptes de gestion : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Comptes administratifs : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

(délibérations adoptées et portées au registre des délibérations)

- **Engagement de Crédits 2025**

Afin de permettre le mandatement des factures d'investissements avant l'adoption du budget 2025, une délibération doit être adoptée, autorisant la commune à effectuer les paiements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Extension Eclairage public – Chemin des Faïsses**

Pour que le SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité et de Gaz) puisse débiter les études nécessaires à ce projet, la commune doit officiellement reconnaître ce projet et accepter une condition financière.

Si, après le lancement des études, la commune décide finalement d'abandonner le projet, elle devra rembourser 540,00 € au SMEG pour couvrir une partie des frais engagés. Cet engagement permet d'assurer que les études ne sont pas réalisées en vain et que les coûts initiaux sont partagés équitablement. Monsieur Nicolas WISNIEWSKI n'a pas pris part au vote. Le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Extension – Terrain sportif / SMEG**

Le projet « Extension – Terrain sportif », d'un montant de 30 000,00 € HT (36 000,00 € TTC), concerne l'extension des infrastructures d'éclairage public sur un terrain sportif.

Ce projet est coordonné par le SMEG, qui est responsable de la gestion et de la mise en œuvre des travaux. L'objectif est d'améliorer l'éclairage du terrain pour en permettre une utilisation optimale, notamment en soirée ou en période de faible luminosité. Monsieur Nicolas WISNIEWSKI n'a pas pris part au vote. Le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Extension Réseau électrique – Alimentation complexe sportif / SMEG**

Le projet « Extension du réseau électrique – Alimentation complexe sportif », d'un montant de 15 268,53 € HT (18 322,24 € TTC), vise à étendre le réseau électrique afin de fournir une alimentation adéquate au complexe sportif.

Coordonné par le SMEG, ce projet comprend des travaux d'électricité et d'éclairage public. L'objectif est d'assurer une alimentation électrique suffisante pour le bon fonctionnement des installations du complexe (éclairage, équipements sportifs, infrastructures annexes). Monsieur Nicolas WISNIEWSKI n'a pas pris part au vote. Le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Informations et Questions diverses

- Suivi des travaux et aménagement du cimetière : Une réunion de travail sera programmée pour discuter du règlement et des aménagements à prévoir.
- Entretien Gendarmerie : Une augmentation de la fréquence des passages de gendarmerie a été constaté. Peu d'infractions sur notre commune.
- Chemin du Doulibre : Les fortes pluies ont causé des dégradations sur le chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 23

La Maire,

Les Secrétaires de séance,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal stroke.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized name.